

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE**  
**DU 04 JANVIER 2016**

Présents : ABRIC Jean-Philippe BAZZOLI, Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

Pouvoirs : KARA Nathalie ayant donné pouvoir à DORLY Dominique

Secrétaire de séance : BUTEZ Marie-Laure

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 2016-001 : Modalités de remboursement d'une somme perçue indûment suite à la perte d'un badge d'accès permettant l'ouverture de salles communales
- 2016-002 : Travaux de mise en conformité accessibilité PMR de la cantine scolaire – demande de subvention – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016
- 2016-003 : marché à procédure adaptée (Art.26-II-5° et 28 du CMP)- travaux de protection des crues du Merdaret- « Lotissement Pré de France section 2 ».
- 2016-004 (annule et remplace): Provision semi-budgétaire (budget communal- risque déficit budget « ZA LA GLORIETTE »).
- 2016-005: Création d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) dans le cadre des missions du service communication.
- 2016-006: Ouverture de commerce le dimanche
- 2016-007 : Travaux de rénovation de la « salle de l'harmonie » – Subvention du Département de l'Isère.
- 2016-008 : travaux de rénovation de la « salle du clos »- Subvention du département de l'Isère

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- d'**APPROUVER** le remboursement d'un montant de 30 euros correspondant à la facturation d'un badge d'accès aux salles communales « VINCENDON DUMOULIN » et « Alexandre COLLENOT » lorsque l'utilisateur l'a perdu puis ensuite retrouvé et restitué à la commune.
- de **SOLLICITER** auprès de l'Etat la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la programmation 2016 nécessaire à l'exécution de l'opération de mise en conformité accessibilité PMR de l'entrée principale et des WC de la cantine scolaire « le Chat Gourmand » , selon le tableau de financement suivant :

	FINANCEURS				
	TOTAL	DETR 2016	TAUX	UTOFINANCEMENT	TAUX
Travaux d'accessibilité PMR cantine TOTAL	110 000€	22 000€	20%	88 000€	80%

et d'autoriser le Maire à constituer et déposer la demande de subvention correspondante.

- d'**ATTRIBUER** le marché à procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement contre les crues du Merdaret – « Lotissement Pré de France section 2 » à l'entreprise CHAMBARD classée N°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation. Le tableau des offres recevables tant sur le plan administratif que technique était le suivant :

**Montant des offres Hors Taxes (HT)**

	<b>NOM ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT HT</b>
	PERRIER TP	363 235,00€
	BERTHOULY	343 324,25€
	MOULIN TP	345 532,01€
	CHAMBARD	247 626,77€
	TOUTENVERT	329 766,80€
	CONVERSO	354 499,00€
	EIFFAGE FOREZIENNE	371 331,45€
	MIDALI	541 814,55€
	CARRON	281 330,78€
	GUINTOLI	295 722,15€

- de **CONSTITUER** une provision d'un montant de 137 742, 28 € au compte 6815 du budget de la commune, selon les modalités suivantes : versement en deux fois soit 60 000 € sur le budget communal 2015, et le solde sur le budget communal 2016. Cette provision permet donc de prévoir un éventuel déficit budgétaire du budget « ZA la Gloriette » concernant la zone d'activité de « la Noyeraie ».
- d'**APPROUVER** l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) d'un montant de 706.62 euros affecté d'un coefficient multiplicateur de 8 au maximum, par dérogation au-delà de l'indice brut 380, à un poste de rédacteur ayant en charge la responsabilité du service communication de la commune. Cette IAT sera éventuellement modulée selon les critères suivants :
  - la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers l'entretien professionnel
  - la disponibilité de l'agent, son assiduité,
  - L'expérience professionnelle.
- d'**AUTORISER** à la majorité moins trois abstentions l'ouverture des commerces sur la commune de Chatte : dimanche 26 juin 2016 / dimanche 4 septembre 2016 / dimanche 4 décembre 2016 / dimanche 11 décembre 2016 / dimanche 18 décembre 2016, après concertation des commerçants, afin de créer une dynamique commerciale sur l'ensemble des zones concernées à Chatte.  
Le cas échéant, les autres demandes d'ouverture le dimanche, seront soumises à un avis conforme de l'organe délibérant de la Communauté de Commune du pays de St Marcellin.
- de **SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention de 2000 euros au titre des « réparations importantes des bâtiments communaux » (thématique prioritaire du règlement de la conférence territoriale du Sud Grésivaudan du 24 juin 2015), le solde étant financé par les fonds propres de la commune de Chatte selon le tableau suivant :

	<b>TOTAL</b>	<b>FINANCEURS</b>			
		<b>Département de l'Isère</b>	<b>TAUX</b>	<b>AUTOFINANCEMENT (Sur ce plafond)</b>	<b>TAUX</b>
Travaux « salle de l'harmonie » <b>Montants des travaux plafonnés à 20 000 euros selon le règlement de la conférence territoriale du Sud Grésivaudan du 24/06/2015</b>	20 000€	2 000€	10%	18 000€	90%

Ces travaux correspondent au remplacement des huisseries, reprise de l'isolation et réfection de l'escalier et visent à améliorer le fonctionnement de la salle et à réaliser des économies d'énergies par une meilleure isolation. Ils ont été estimés à 22 268,65 € HT.

- de **SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention de 2000 euros au titre des « réparations importantes des bâtiments communaux » (thématique prioritaire du règlement de la conférence territoriale du Sud Grésivaudan du 24 juin 2015), le solde étant financé par les fonds propres de la commune de Chatte selon le tableau suivant :

	<b>FINANCEURS</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>Département de l'Isère</b>	<b>TAUX</b>	<b>AUTOFINANCEMENT (Sur ce plafond)</b>	<b>TAUX</b>
Travaux « salle du Clos » <b>Montants des travaux plafonnés à 20 000 euros selon le règlement de la conférence territoriale du Sud Grésivaudan du 24/06/2015</b>	20 000€	2 000€	10%	18 000€	90%

Ces travaux correspondent au remplacement des huisseries, reprise de l'isolation et la porte d'entrée et visent à réaliser des économies d'énergies. Ils ont été estimés à 26 795, 05 € HT.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,  
**André ROUX**